



## Achat voiture gagée plus d'informations

Par **leschtroumpf**, le **25/11/2014** à **20:07**

Bonjour à tous,

J'ai acheté une voiture gagée à un ami pour un très bon prix et en attendant qu'il puisse rembourser son crédit il va continuer de le payer tout les mois. Plusieurs questions se posent.

La vente sera sous contrat et par virement bancaire tout sera donc tracé. La carte grise restera donc à son nom et je suppose qu'aucune mention vendu ou surtout barré ne doit apparaître sur la carte grise sinon je me retrouverai sans carte grise ?

J'ai lu sur certains forums que meme en cas de soucis avec la société de crédit, on ne pouvait pas me saisir le véhicule car il me l'a vendu, qu'en dites vous par ici ?

Je ne peux donc pas faire ma carte grise. Est ce que ça pourrait poser problème pour m'assurer sur le véhicule ?

Mis à part le fait qu'il recevra mes amendes quelles peuvent être les autres problèmes que je pourrai rencontrer ?

Merci si j'oublie des choses de me le faire savoir je suis jeune et je n'ai pas beaucoup d'expérience dans l'achat et vente de véhicules.

Merci d'avance. Cordialement.